

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 mars 2019, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LA FORCE, Dordogne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie SICARD Première Adjointe au Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2019.

Votants : 21 (dont 5 procurations)

Etaient présents : MM. ~~Armand ZACCARON~~, Mme Anne-Marie SICARD, M. Alain CHANUT, Mme Evelyne BOUYSSOU, M. Serge PRADIER, Mme Eliane PAVAN, ~~MM. Denis LEYX, Claude CHOPLIN~~, Alain DURAND, Gérard BRAMERY, Mmes Christine ROMAN, Patricia DELBERT, Marie-Agnès TODERO, ~~Annick CARBONNEL~~, Nathalie DESSENA, Anne-Sophie COLPIN, ~~M. William KIESELE, Mme Heidi SUFT~~, MM. André ISSALY, Pascal DUMESTE, Mme Patricia AUTHIER, ~~MM. Nicolas MONTAGNEY~~, Julien CONDEAU.

Absents excusés : Mr Armand ZACCARON (empêché), Mr Claude CHOPLIN (a donné procuration à Anne Marie SICARD), Mr William KIESELE (a donné procuration à Evelyne BOUYSSOU), Mr Denis LEYX (a donné procuration à Eliane PAVAN), Mr Nicolas MONTAGNEY (a donné procuration à Patricia AUTHIER), Mme Annick CARBONNEL (a donné procuration à Nathalie DESSENA)

A été élu secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie COLPIN

ORDRE DU JOUR

Préambule

Madame Anne-Marie SICARD Première Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil Municipal de l'empêchement de Monsieur le Maire de présider et d'assister à cette séance du Conseil Municipal.

De ce fait, conformément au Code Général des Collectivités Territoriale, c'est la Première Maire Adjointe qui préside la séance.

Madame Anne-Marie SICARD Première Adjointe au Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition de délibération non inscrite à l'ordre du jour, sera présentée au vote de l'assemblée. Elle concerne l'autorisation ou pas, de vendre la bennette des Services Techniques à un garage professionnel, suite à l'acquisition prochaine d'une autre bennette plus récente et vendue par ce même garage (garage ARPOULET UTILITAIRES à Marmande

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend note de l'empêchement de Monsieur le Maire et de son remplacement pour cette séance du Conseil Municipal, par Anne Marie SICARD Première Adjointe au Maire.

Accepte d'intégrer cette proposition de délibération à l'ordre du jour de cette séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 février 2019.

1 – FINANCES

Vote des taux d'imposition 2019.

Madame la Première Adjointe au Maire indique aux élus que les éléments budgétaires permettant de voter les taux d'imposition pour 2019 sont connus, et comme en 2018, elle propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en

2019. Elle invite Monsieur Serge PRADIER, Adjoint au Maire délégué aux Finances, à présenter la proposition de délibération.

Monsieur Serge PRADIER indique que le montant du produit des taxes directes locales à taux constants est de 1 049 727 € (en 2018 il était de 1 010 212 €). Il est le résultat de l'application des taux votés en 2018 aux bases d'imposition prévisionnelles 2018 communiquées par les services fiscaux.

En 2018, les taux d'imposition étaient de 14.09 % pour la taxe d'habitation, 27.35 % pour le foncier bâti, et 74.36 % pour le foncier non bâti.

Monsieur Serge PRADIER rappelle la proposition de Madame la Première Adjointe au Maire consistant à ne pas augmenter les taux d'imposition en 2019, et demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2019, et décide donc que ces taux présentés ci-dessus.

Affectation du Résultat 2018

Madame la Première Maire Adjointe invite Monsieur Serge PRADIER, Adjoint au Maire délégué aux Finances, à présenter ce point de l'ordre du jour. Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, est invité à statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.

Le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de 396 084,72 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter en partie ou en totalité le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>Résultat de Fonctionnement</u>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	+326 971,48 €
<u>B Résultat antérieur reporté</u>	
Ligne 002 du compte administratif	0,00 €
<u>C résultat à affecter</u>	326 971,48 €
= A+ B (hors restes à réaliser)	

Solde d'exécution de la section d'investissement

<u>D Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	
ROO1 (excédent de financement)	+69 113,24 €
<u>E Solde des Restes à Réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-88 427,00 €

F Besoin de financement F. = D. +E.	19 313,96 €
--	--------------------

Affectation C. = G.+H.	326 971,48 €
-------------------------------	---------------------

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement :	268 671,48 €.
G. = au minimum couverture du besoin en financement F	

2) H Report en Fonctionnement R 002	58 300,00 €
--	--------------------

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité décide d'affecter en dépenses de la section d'investissement du budget 2019, la totalité du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, à savoir : 326 971,48 €.

Budget Primitif 2019.

Madame la Première Adjointe au Maire invite Monsieur Serge PRADIER, Adjoint au Maire délégué aux Finance, à présenter le projet de budget primitif 2019.

Monsieur Serge PRADIER présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2019 par chapitre, tout en s'arrêtant sur les comptes qui appelleront des remarques ou des demandes de compléments d'informations.

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Non renseigné									
Recette									
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	68 145,96	68 145,96	68 145,96	100,00		69 113,24	69 113,24	101,42	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00		58 300,00	58 300,00		Excédent reporté
013 Atténuations de charges	130 000,00	130 000,00	132 270,30	101,75		130 000,00	130 000,00	100,00	
021 Virement de la section de fonctionnement	62 704,00	93 704,00	0,00	0,00		164 901,00	164 901,00	175,98	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	664,00	664,00	14 064,00	2 118,07		4 422,00	4 422,00	665,96	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00	10 000,00	8 400,00	84,00		10 000,00	10 000,00	100,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves	224 400,37	224 400,37	224 710,20	100,14		285 597,48	285 597,48	127,27	Autres réserves
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00					
16 Emprunts et dettes assimilées	500,00	500,00	462,76	92,55		500,00	500,00	100,00	
27 Autres immobilisations financières	6 945,00	6 945,00	6 945,00	100,00		6 945,00	6 945,00	100,00	
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	52 100,00	52 100,00	67 430,20	129,42		54 200,00	54 200,00	104,03	
73 Impôts et taxes	1 097 472,00	1 097 472,00	1 127 121,86	102,70		1 137 167,00	1 137 167,00	103,62	
74 Dotations, subventions et participations	665 229,00	665 229,00	679 787,27	102,19		642 922,00	642 922,00	96,65	
75 Autres produits de gestion courante	41 200,00	41 200,00	43 779,19	106,26		43 200,00	43 200,00	104,85	
76 Produits financiers	1 652,00	1 652,00	1 655,38	100,20		1 652,00	1 652,00	100,00	
77 Produits exceptionnels	1 000,00	1 000,00	8 360,00	836,00		500,00	500,00	50,00	
Total Non renseigné - Recette	2 362 012,33	2 393 012,33	2 383 132,12	99,59		2 609 419,72	2 609 419,72	109,04	

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Non renseigné									
Dépense									
011 Charges à caractère général	309 000,00	309 000,00	286 533,67	92,73		317 227,00	317 227,00	102,66	
012 Charges de personnel et frais assimilés	932 358,00	932 358,00	875 423,04	93,89		865 343,00	865 343,00	92,81	
014 Atténuations de produits	299 400,00	299 400,00	299 400,00	100,00		299 400,00	299 400,00	100,00	
020 Dépenses imprévues (investissement)	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00		48 886,00	48 886,00	977,72	
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	110 352,00	79 352,00	0,00	0,00		142 921,00	142 921,00	180,11	
023 Virement à la section d'investissement	62 704,00	93 704,00	0,00	0,00		164 901,00	164 901,00	175,98	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00	10 000,00	8 400,00	84,00		10 000,00	10 000,00	100,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	664,00	664,00	14 064,00	2 118,07		4 422,00	4 422,00	665,96	
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	100,00	
16 Emprunts et dettes assimilées	166 535,00	166 535,00	166 206,82	99,80		173 872,00	173 872,00	104,41	
20 Immobilisations incorporelles	500,00	6 500,00	0,00	0,00		10 700,00	10 700,00	164,62	
204 Subventions d'équipement versées	56 336,00	56 336,00	37 604,08	66,75	877,00	11 908,00	12 785,00	22,69	
21 Immobilisations corporelles	112 988,33	132 988,33	32 971,16	24,79	77 050,00	98 922,00	175 972,00	132,32	
23 Immobilisations en cours	10 500,00	15 500,00	32,62	0,21	10 500,00	87 263,72	97 763,72	630,73	
65 Autres charges de gestion courante	226 770,00	226 770,00	215 217,36	94,91		239 380,00	239 380,00	105,56	
66 Charges financières	51 305,00	51 305,00	51 040,97	99,49		42 747,00	42 747,00	83,32	
67 Charges exceptionnelles	1 100,00	1 100,00	153,68	13,97		600,00	600,00	54,55	
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	20,00	
Total Non renseigné - Dépense	2 362 012,33	2 393 012,33	1 987 047,40	83,04	88 427,00	2 520 992,72	2 609 419,72	109,04	

Il rappelle que les deux sections du budget fonctionnement et investissement doivent être votées en équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

Le projet de budget est soumis à délibération du conseil municipal est présenté comme suit :

En section de fonctionnement :

- dépenses : 2 077 941,00 €

- recettes : 2 077 941,00 €

En section d'investissement

- dépenses : 531 478,72 €

- recettes : 531 478,72 €

soit un budget total de : 2 609 419, 72 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions budgétaires, est invité à délibérer et à procéder au vote du budget 2019, qui doit être équilibré en recettes et en dépenses, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2019, comme présenté ci-dessus

VOIRIE

Opération d'investissement d'Eclairage Public : Remplacement du foyer lumineux n° 411 situé rue du Marais.

Madame la Première Adjointe au Maire informe les élus des faits suivants :

La Commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24), a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat Départemental d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants : remplacement du foyer lumineux n° 411 situé rue du Marais.

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 978.11 €.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE24, la Commune s'acquittera des sommes dues à raison de 45 % de la dépense nette Hors Taxe, s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance – solution LED).

La Commune s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24 et s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à la majorité des voix, approuve le dossier qui lui est présenté et donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la Commune les travaux qui viennent de lui être exposés.

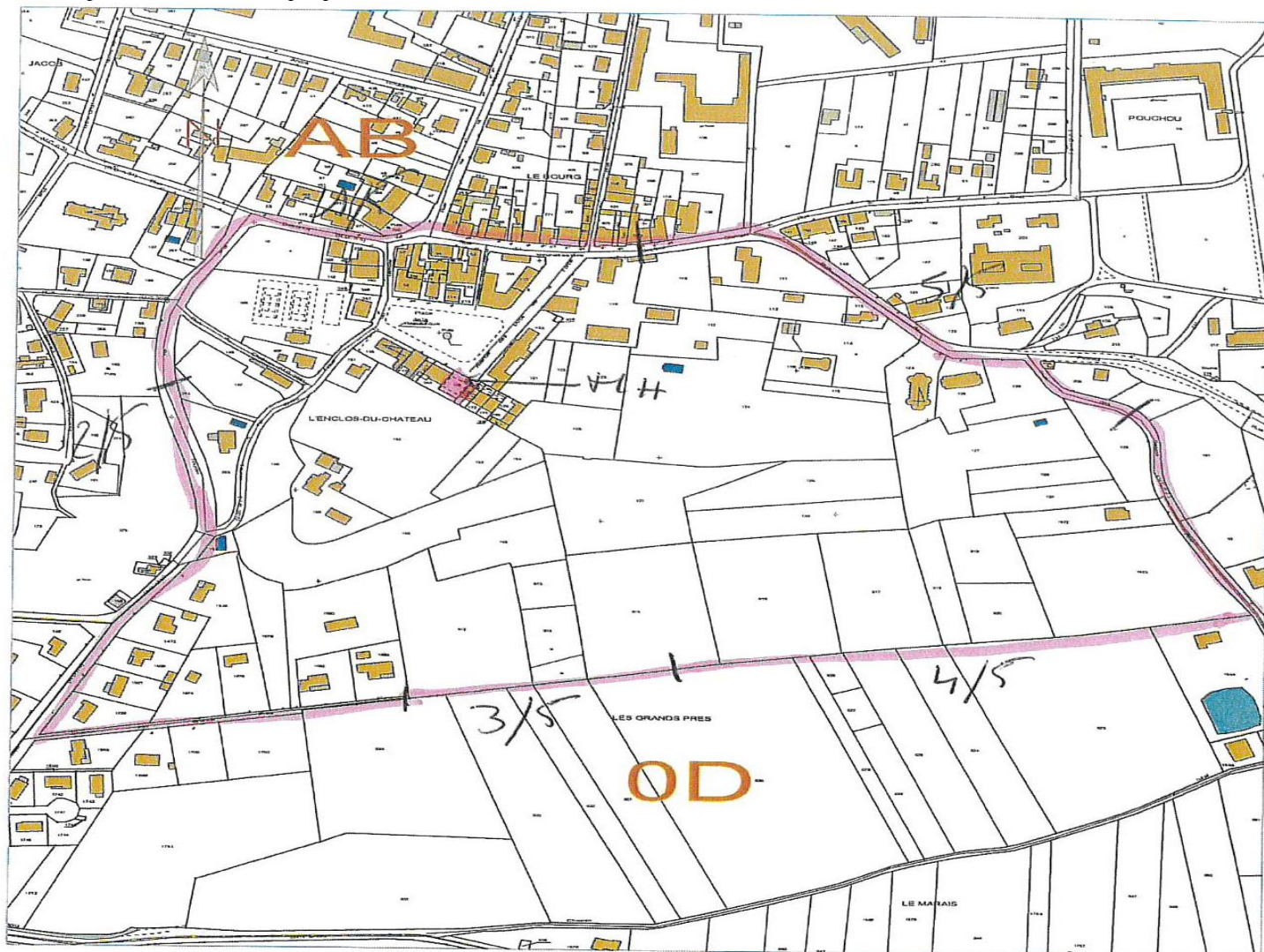
Urbanisme

Réduction du périmètre « ABF » du monument historique dans le prochain PLUi.

Madame la Première Adjointe au Maire invite Alain CHANUT, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, aux Travaux et à la Voirie, à informer les élus des faits suivants:

Un Périomètres Délimités des Abords (PDA) propose une adaptation de la servitude de protection d'un Monument Historique pour tenir compte des enjeux patrimoniaux du Monument dans son contexte territorial et des secteurs qui contribuent réellement à sa mise en valeur. Il remplace le critère géographique arbitraire formé par le rayon de 500 mètres et le critère de co-visibilité.

Plan du périmètre « ABF » proposé :



Conformément à la procédure de création des PDA décrite par le Code du Patrimoine, l'Architecte des Bâtiments de France a proposé un Périomètre Délimité des Abords pour le Pavillon des Recettes, sis à La Force, Monument Historique depuis le 11 avril 1932.

Lorsque le projet de PDA est instruit concomitamment à l'élaboration, la révision ou la modification d'un plan local d'urbanisme, l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de PDA. En conséquence, la CAB soumettra le projet de PDA pour le Pavillon des Recettes à enquête publique, en même temps que celle concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise, autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, a transmis à la commune de La Force le périmètre en projet, pour recueillir son avis.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à la majorité des voix, émet un avis favorable au projet du Périomètre Délimité des Abords proposé.

ADMINISTRATION GENERALE

Vente d'un bien mobilier – Vente d'un véhicule « Benne » de marque RENAULT

Madame la Première Adjointe au Maire informe le conseil Municipal que la Commune vient d'acquérir un nouveau véhicule d'occasion de marque CITROEN type Jumper à benne basculante, auprès de l'entreprise ARPOULET UTILITAIRES pour un montant de 19 500,00 € TTC.

L'entreprise ARPOULET, nous propose d'acheter notre ancien véhicule de marque RENAULT de type MASTER à benne basculante, acquit en mars 2003, répertorié dans notre inventaire au numéro 212A, pour un montant de 3 000,00 € TTC.

Cette transaction permet de réduire le coût d'acquisition du nouveau véhicule et de ramener cet achat à un montant de 16 500,00 € TTC

Madame la Première Maire Adjointe invite le conseil municipal à délibérer et confirmer la vente du véhicule RENAULT à l'entreprise ARPOULET UTILITAIRES pour un montant de 3000,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la vente du véhicule RENAULT de type MASTER à benne basculante à l'entreprise ARPOULET..

INFORMATION DU MAIRE

Battue aux sangliers :

Les sangliers pullulent sur un secteur territorial compris entre Prigonrieux et St Pierre d'Eyraud.

Les dégâts réalisés par ces animaux sur les terres et les cultures sont importants, et la divagation de ces bêtes sur les voies occasionnent de nombreux accidents routiers.

De ces faits et à la demande des Maires des Communes, des agriculteurs et des chasseurs, une battue administrative aura lieu le 14 et le 21 avrils prochains, de 8h00 à 12h00 sur les secteurs en bordure de la RD32. A cette fin et pour des raisons de sécurité, cette route départementale sera fermée ces jours là pendant toute la durée de la battue. Une déviation sera mise en place par la RD 4, RD 34 et RD34E.

Inauguration :

Le Préfet de la Dordogne, le Président du Conseil Départemental, le Président de la CAF et Monsieur le Maire de Prigonrieux, invitent tous les élus du Conseil Municipal et les administrés de la Commune à l'inauguration de la Serre Pédagogique (Route des Junies) Vendredi 12 avril à 18h00.

Informations des Elus

Evelyne BOUYSSOU donne les informations suivantes :

Mouvement « Coquelicots » :

Le Collectif « Coquelicot » a demandé le prêt d'un espace-vert, pour le semis de graine de fleurs sauvages. En accord avec le SIVOS, le petit espace-verts situé au droit du Gymnase en façade rue, a été mis à la disposition de ce collectif. Le semi devrait avoir lieu le 5 avril prochain.

Carnaval des enfants :

Il s'est bien déroulé et les participants ont été satisfaits. Néanmoins, le trajet a été estimé un peu long pour les enfants en bas âge.

Bulletin Municipal :

Sa parution est prévue début juin. Tous les articles doivent parvenir en Mairie avant le 23 avril prochain

Feu d'artifice 2019

Le feu d'artifice du prochain 14 juillet est commandé. Cette année c'est l'entreprise BREZAC qui le tirera

Alain DURAND donne les informations suivantes :

Action de sécurité « Participation Citoyenne » :

Lors de la dernière réunion «Participation Citoyenne » il a été évoqué la possibilité pour toutes les communes engagées dans cette action de sécurité, la possibilité d'installer à l'entrée des communes, des panneaux indiquant cette action.

Pascal DUMESTE donne les informations suivantes :

Chasse au trésor « TERRA- AVENTURA » (: <https://www.terra-aventura.fr/>)

Une StartUp française a créé des chasses au trésor réparties sur tout le territoire de l'Aquitaine (plus de 300 parcours), qui fonctionne avec une application gratuite téléchargeable sur Smartphone.

Ces jeux rencontrent un vif succès partout où ils sont organisés.

Pascal DUMESTE propose de se rapprocher de cette entreprise afin de voir s'il est possible d'organiser une chasse au trésor sur notre Commune. Il tiendra informé le Conseil Municipal de l'avancement de cette requête

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Première Adjointe au Maire clôt la séance à 20H30.

Suivent les signatures des conseillers municipaux qui ont voté les délibérations inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion, à savoir :

Armand ZACCARON (Maire)	Absent excusé	Anne-Marie SICARD (1 ^{ère} adjointe)	
Alain CHANUT (2 ^{ème} adjoint)		Evelyne BOUYSSOU (3 ^{ème} adjointe)	
Serge PRADIER (4 ^{ème} adjoint)		PAVAN Eliane (5 ^{ème} adjointe)	
LEYX Denis	a donné procuration à Eliane PAVAN	CHOPLIN Claude	a donné procuration à Anne Marie SICARD
DURAND Alain		BRAMERY Gérard	
ROMAN Christine		DELBERT Patricia	
TODERO Marie-Agnès		CARBONNEL Annick	a donné procuration à Nathalie DESSENA
DESSENA Nathalie		COLPIN Anne-Sophie	
KIESELE William	a donné procuration à Evelyne BOUYSSOU	SUFT Heïdi	Absente excusée
ISSALY André		DUMESTE Pascal	
AUTHIER Patricia		MONTAGNEY Nicolas	A donné procuration à Patricia AUTHIER
CONDEAU Julien			